



PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 084-248400236-20260416-DL_030_2026-DE

S²LOW



RAPPORT 2026

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

PRÉSENTÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2026

SOMMAIRE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 084-248400236-20260416-DL_030_2026-DE

S²LOW

01	PRÉAMBULE	01
02	RÉTROSPECTIVE SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025	04
03	UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE INCERTAIN	08
04	LES DIFFÉRENTES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2026	12
05	ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES	15
06	LA DETTE	20
07	LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 À 2027	25
08	ZOOM SUR LES BUDGETS ANNEXES	28
09	ZOOM SUR LES CONSÉQUENCES DU DÉPART DE BÉDARRIDES ET SORGUES	37
10	CONCLUSION	39

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (*ROB*) est un acte majeur d'une collectivité territoriale. Présenté en amont du vote des budgets, il permet d'exposer les contraintes externes et internes pesant sur la collectivité et donc sur sa situation financière, tout en proposant les orientations choisies en termes de fiscalité, d'emprunts, d'investissements et de services rendus à la population. Il participe à l'information des élus et leur permet d'échanger sur les priorités et les évolutions de la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du budget.

Il est présenté en Conseil Communautaire dans une période comprise entre 1 jour et 2 mois avant le vote du budget. Le vote de l'assemblée prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport distribué aux membres au préalable. Ce rapport s'est densifié et complexifié au fur et à mesure des années et de la parution de nouveaux textes législatifs dont :

- La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation ;

Tenant compte de tous ces éléments de cadrage, le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Communautaire. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2025 du Pays d'Orange en Provence (*POP*) et les dispositions de la loi de finances pour 2025 ayant un impact sur le budget communautaire 2025.

Toutefois, le conflit entre l'Ukraine et la Russie et le changement de cap des Etats-Unis envers l'Europe terniront certainement nos perspectives 2025 dans un degré que nous ne sommes pas capables, aujourd'hui, de mesurer précisément.

LES RATIOS DU CFU 2025	VALEUR	MOYENNE NATIONALE DE LA STRATE
1 Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	479 €	400 €
2 Produit des impositions directes / habitant	183 €	176 €
3 Recettes réelles de fonctionnement / habitant	709 €	479 €
4 Dépenses d'équipement brut / habitant	178 €	99 €
5 Encours de la dette / habitant	378 €	202 €
6 DGF / habitant	84 €	55 €
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement*	24,61 %	43,80 %
8 Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	73,76 %	87,50 %
9 Dépenses brutes d'équipement / RRF = Taux d'équipement	25,16 %	20,60 %
10 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	53,28 %	42,20 %

Les ratios de la strate sont les derniers connus soit ceux de 2024 (source : collectiviteslocales.gouv.fr)

**le montant des dépenses de personnel est réduit des mises à disposition auprès de la ville d'Orange et des remboursement des frais de personnel des budgets annexes qui sont remboursés sur une autre nature*

La lecture de ces ratios démontre que malgré le poids des Attributions de Compensation sur le fonctionnement et une fiscalité conforme à la moyenne, le Pays d'Orange en Provence arrive à effectuer plus d'investissements au bénéfice de ses habitants (pratiquement le double par rapport à la moyenne de la strate).

Les dépenses de fonctionnement sont plus importantes que la moyenne de la strate à cause du choix effectué en 2016, à savoir de reverser aux communes une Attribution de Compensation bien supérieure aux années antérieures (ratio 1). De plus, le retour de la solidarité des communes les plus aisées à leur bénéfice a été absorbé sans difficultés (trois communes voyaient leur attribution de compensation amoindrie afin de financer les travaux des communes les moins aisées). Désormais, l'intercommunalité peut porter cette solidarité sur ses fonds propres.

Afin de maintenir le pouvoir d'achat de ses habitants, le Pays d'Orange en Provence a fait le choix d'avoir une imposition dans la moyenne de la strate sans augmentation depuis de nombreuses années (ratio 2).

La totalité des recettes de fonctionnement est au-dessus de la moyenne, grâce à un suivi rigoureux des dossiers qui laisse peu de place aux impayés. L'intercommunalité encaisse aussi la taxe de séjour qu'elle reverse dans sa totalité à l'office de tourisme (90%) et au département (10%). (Ratio 3)

L'encours de la dette, par habitant, est au-dessus de la moyenne notamment à cause de la politique d'avant 2014 où il a été systématiquement fait appel à l'emprunt pour financer les travaux des communes. Les deux derniers emprunts souscrits de 3,75 M€ pour le financement de la déviation de la RN7 et de 7,00 M€ pour les projets 2024 des communes restent raisonnables (ratio 5). Néanmoins le profil d'extinction de la dette reste très favorable (ratio 11). Il est à noter qu'aucun emprunt n'a été souscrit en 2025.

La DGF perçue (dotation de solidarité intercommunale plus la dotation de compensation de groupement de communes) est supérieure signe d'une relative pauvreté de notre intercommunalité (ratio 6).

Le poste « Dépenses de personnels/dépenses réelles de fonctionnement » (*ratio 9*) en matière de coût de la masse salariale. Là où les Intercommunalités de leur taille consacrent 43,80 % de leurs dépenses de fonctionnement sur ce poste, le POP n'en utilise que 24,61 % possible grâce à une gestion humaine maîtrisée et à un système très précis de refacturation des personnels mis à disposition partielle ou totale auprès d'autres collectivités (*ville d'Orange*) ou des budgets annexes du POP.

Le ratio 9 indique que le POP est dans la moyenne basse pour la partie autofinancement que dégage le fonctionnement pour la section d'investissement. Cela est positif et signifie que notre Intercommunalité dégage plus de solde positif pour financer la section d'Investissement.

Les dépenses d'équipement brut montrent l'effort que fait le POP pour exercer ses compétences et rendre une vie de qualité à ses concitoyens puisqu'il est supérieur de 79,79 % à la moyenne de la strate (*ratio 4*). Si on le ramène au nombre d'habitants il est supérieur de 22,13 % (*en comparaison aux dépenses réelles de fonctionnement (ratio 10)*). L'encours de la dette comparé aux recettes réelles de fonctionnement est au-dessus de la moyenne, conséquence directe des deux dernières levées d'emprunts mais surtout de la politique d'avant 2014 qui consistait à financer systématiquement les travaux par de l'emprunt...(*ratio 11*).



RÉTROSPECTIVE SUR L'ÉXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

(SUR LES DERNIERS CHIFFRES CONNUS AU 9 MARS 2026 ET SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER À LA MARGE EN FONCTION DES AJUSTEMENTS ENTRE LE POP ET LA TRÉSORERIE)

La fin du mandat et de ses gros travaux, conjugué à la pérennité de la crise économique mondiale font baisser nos dépenses d'équipements de 0,76 M€. Les mesures mises en place pour contrer l'effet ciseaux (*les dépenses de fonctionnement deviennent supérieures aux recettes de fonctionnement*) produisent un effet positif sur l'autofinancement (*équivalent au résultat de fonctionnement cumulé*) qui passe de 3,65 M€ en 2023 à 7,23 M€ en 2024 et à 11,06 M€ en 2025 redonnant ainsi une marge pour le financement d'une grosse partie de l'investissement.

La collectivité n'a levé aucun emprunt en 2025 preuve d'une bonne maîtrise de ses dépenses.

Le nouvel arrêté préfectoral voulant résoudre le litige opposant le POP aux communes de Bédarrides et Sorgues suite à leurs départs en 2017 n'est pas satisfaisant pour le POP car toujours en notre défaveur. Un zoom sur ce dossier est consultable en partie IX de ce ROB.

La principale caractéristique de l'exercice budgétaire 2025 est la stabilisation et même une augmentation de nos capacités de financement de l'investissement sans avoir eu recours à l'emprunt, preuve que toutes les mesures mises en place ont bien fonctionnées.

2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENREGISTRE UNE HAUSSE DE 5,56%, HORS PRODUITS EXCEPTIONNELS DONT LA NATURE PARTICULIÈREMENT VOLATILE PEUT INFLUENCER LES RÉSULTATS.

Les **atténuations de charges**, correspondant notamment aux remboursements d'indemnités journalières liées aux arrêts maladie, demeurent globalement **stables**.

Les **produits des services et du domaine** retrouvent un niveau comparable à celui observé précédemment.

Le chapitre impôts et taxes, principale source de financement de la collectivité, est désormais scindé en deux chapitres distincts :

- **Le chapitre 731**, qui regroupe la fiscalité directe locale — c'est-à-dire les impôts pour lesquels la collectivité conserve une capacité d'action sur les taux — progresse de **14,46 %**. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation mécanique des bases fiscales liée aux nouvelles constructions, ainsi que par la revalorisation annuelle décidée par l'État afin de tenir compte de l'inflation.
- **Le chapitre 73**, qui rassemble les autres taxes fiscales indirectes, enregistre quant à lui une **quasi-stabilité avec une progression de 0,49 %**.

Le chapitre **dotations, subventions et participations** augmente de **7,62 %**, principalement sous l'effet de **l'allocation compensatrice** destinée à compenser les pertes de recettes subies par certaines communes à la suite des différents ajustements opérés par l'État sur ses contributions.

Le chapitre **autres produits de gestion courante** progresse de **5,51 %**, évolution principalement liée à une hausse des remboursements d'assurances consécutifs à plusieurs sinistres.

Enfin, le chapitre **produits exceptionnels** reste relativement stable avec une diminution de 2,28 %, toutefois à être de moins en moins mobilisé et n'est désormais utilisé qu'à titre de **sions de biens**.

2.2

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE (+ 9,04% SANS LES CHARGES EXCEPTIONNELLES)

Le chapitre des **charges à caractère général** demeure globalement stable (**-0,30 %**), et ce malgré l'augmentation du coût des matières premières et des fluides, directement liée au contexte économique actuel et aux incertitudes pesant sur l'évolution de la conjoncture.

Les **dépenses de personnel** diminuent de **2,10 %**, en dépit des revalorisations salariales décidées par l'État ainsi que de l'effet du **glissement vieillesse technicité (GVT)** estimé à environ **2,00 % par an**. Cette évolution témoigne d'une gestion maîtrisée de la masse salariale.

Le chapitre **atténuations de produits** progresse de **18,02 %**. Cette hausse résulte du transfert du mécanisme de solidarité auparavant assuré par trois communes au profit de deux communes défavorisées vers l'intercommunalité, entraînant une augmentation des **attributions de compensation** versées aux trois communes initialement contributrices.

Le chapitre des **autres charges de gestion courante** augmente de **6,86 %**, principalement sous l'effet de la progression des contributions obligatoires, notamment celles versées aux syndicats, ainsi que de la subvention attribuée à **l'Office de Tourisme Intercommunal**.

Les **charges financières** enregistrent une hausse de **16,83 %**, liée à la montée en puissance du remboursement des intérêts des emprunts contractés en **2023 et 2024**.

Le chapitre des **charges exceptionnelles** diminue fortement (**-86,93 %**), ce qui s'explique par le recours de plus en plus limité à ce type de dépenses.

Enfin, le chapitre **dotations aux amortissements et provisions** reste stable, à **2,6 M€**. À titre de comparaison, l'exercice 2023 avait présenté un niveau exceptionnellement élevé en raison de la **cession de l'ancien siège administratif de la CCPRO situé à Bédarrides**.

2.3

DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN BAISSÉ (-54,87%)? HORS EMPRUNT 2024, ELLES PROGRESSENT DE 4,20%.

Les **recettes d'investissement** enregistrent une baisse globale de **54,87 %**. Toutefois, si l'on neutralise l'emprunt mobilisé en **2024**, elles affichent en réalité une hausse de **4,20 %**.

L'**excédent d'investissement antérieur reporté** s'élevait à **1,07 M€ en 2024** et atteint **2,53 M€ en 2025**. Cette progression s'explique par l'absence de recours à l'affectation du résultat de fonctionnement, la section d'investissement étant restée excédentaire. En effet, en cas de déficit d'investissement constaté en fin d'exercice, celui-ci doit obligatoirement être couvert par l'excédent de fonctionnement.

Les **recettes d'investissement propres** diminuent de **17,00 %**.

Le chapitre **subventions d'investissement** connaît une forte diminution (**-56,19 %**). Malgré le dépôt de nombreux

dossiers auprès des différents organismes financeurs, l'évolution fréquente de délais souvent contraints limitent les possibilités d'obtention. Les subventions **désengagement progressif de l'État dans ce domaine.**

Le chapitre **emprunts** passe de **7,00 M€ mobilisés en 2024**, destinés notamment au financement de travaux dans les communes membres du **POP**, à **0 € en 2025**, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté sur l'exercice.

Enfin, les **chapitres d'ordre 040 et 041** demeurent globalement **stables**.

2.4 DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT STABLES (-1,39%)

L'exécution budgétaire fait apparaître une **diminution de 8,32 % des dépenses d'équipement**. La fin de la mandature actuelle, conjuguée aux effets de la crise économique mondiale, impacte le budget principal qui ne peut maintenir le rythme d'investissement observé l'année précédente. Les niveaux de dépenses reviennent ainsi à des montants globalement comparables à ceux constatés en **2022**.

Le **remboursement du capital de la dette** progresse de **21,55 %**, en raison de l'emprunt de **7,00 M€ contracté en 2024** pour financer des travaux au sein des communes. L'exercice **2025** constitue en effet la **première année pleine de remboursement** de cet emprunt.

Enfin, les **opérations d'ordre** enregistrent un **doublment**, conséquence de l'amortissement des subventions d'investissement perçues en **2023 et 2024**, qui débute sur l'exercice en cours.


2.5 LES RÉSULTATS ET L'AFFECTATION


Les résultats de l'exercice font apparaître un **excédent de fonctionnement de 3,78 M€**, qui atteint **11,01 M€ après intégration des résultats antérieurs reportés**.

La section d'**investissement** présente quant à elle un **déficit de 5,16 M€**. Après reprise des résultats antérieurs, ce déficit est ramené à **2,63 M€**, puis à **3,34 M€ après prise en compte des restes à réaliser**.

En conséquence, une **affectation de 3,34 M€ du résultat de fonctionnement vers la section d'investissement** sera réalisée afin de **couvrir ce déficit**, conformément aux règles budgétaires applicables.

Compte financier unique 2025 - Budget principal POP

 PAYS D'ORANGE EN PROVENCE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice 2025	10 733 830,42 €	5 573 230,32 €	29 574 474,00 €	33 357 797,09 €	40 308 304,42 €	38 931 027,41 €
Résultats de l'exercice 2025	5 160 600,10 €	/	/	3 783 323,09 €	1 377 277,01 €	/
Résultats réportés 2024	/	2 532 971,72€	/	7 229 868,36 €	/	9 762 840,08 €
Résultats clôture définitifs 2025	2 627 628,38	/	/	11 013 191,45 €	/	8 385 563,07 €

 PAYS D'ORANGE EN PROVENCE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Reprise des résultats 2025	2 627 628,38 €	/	/	11 013 191,45 €
Restes à réaliser 2025	1 109 776,53 €	395 900,40 €	0,00 €	/
Total reprises + RAR	3 341 504,51 €	/	/	11 013 191,45 €
Besoin de financement	3 341 504,51 €	/		
Affectation budget principal (R1068 / R002 / D002)	/	3 341 504,51 €	/	7 671 686,94 €
Total des sections après affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 671 686,94 €

Les chiffres présentés ci-dessus sont provisoires dans l'attente du compte financier unique définitif 2025

03 UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE INCERTAIN

3.1 UNE CROISSANCE MONDIALE ATONE

CROISSANCE ET PERSPECTIVES

La croissance mondiale est **modérée** et légèrement **inférieure aux tendances historiques pré-pandémie**. Selon les grandes institutions (*World Bank, OECD, IMF*), elle se situe autour de **~2,7 % à 3,2 % en 2025** avec un ralentissement prévu en 2026.

Les économies avancées voient leur croissance **ralentir ou rester modérée** (*États-Unis, Europe*), tandis que les **économies émergentes restent les moteurs principaux** de la croissance mondiale.

INFLATION ET RISQUES

L'inflation globale tend à **décélérer progressivement** mais reste encore au-dessus des objectifs dans certains grands pays.

Les principaux risques à l'horizon 2026 comprennent :

- **Tensions commerciales et hausses de tarifs douaniers.**
- **Géopolitique (conflits, incertitudes politiques).**
- **Perturbations de la chaîne d'approvisionnement.**

CONCLUSION MONDIALE

Une **croissance mondiale résiliente mais fragile**, marquée par des risques persistants et une dynamique inégale selon les régions.

3.2 ÉCONOMIE EUROPÉENNE (UE & ZONE EURO)

CROISSANCE

La Commission européenne prévoyait **une croissance modeste d'environ +1,1 % pour l'Union européenne et +0,9 % pour la zone euro en 2025**.

D'autres sources indiquent des estimations proches (**~1 % à 1,2 %**) avec une légère amélioration de la croissance anticipée pour 2026.

INFLATION & MARCHÉ DU TRAVAIL

L'inflation continue sa **désescalade vers les objectifs de la BCE**, tout en restant hétérogène selon les pays.

Le marché du travail reste **relativement solide**, avec des taux de chômage encore bas ou en légère diminution dans plusieurs pays de l'UE.

DIVERSITÉ DES PERFORMANCES

Certains pays comme **l'Espagne affichent de meilleures performances (croissance et baisse du chômage)** que d'autres membres de la zone euro.

D'autres pays — particulièrement **l'Allemagne** — restent un point d'attention avec une dynamique plus faible.

FACTEURS INFLUENTS

Tensions commerciales globales, incertitudes politiques, et politiques monétaires la trajectoire.

CONCLUSION EUROPÉENNE

L'économie européenne en 2025 a connu **une croissance modeste mais stable**, portée par la consommation et l'emploi, tout en restant sensible aux chocs externes et aux tensions globales.

3.3 ÉCONOMIE FRANÇAISE EN 2025

CROISSANCE

La croissance française a été faible en 2025, autour de ~0,9 % selon les données officielles-récentes. D'autres projections institutionnelles pointaient auparavant vers une croissance autour de 0,6 %-0,8 %.

DYNAMIQUE INTERNE

Le ralentissement est surtout lié à :

- **Demande interne modérée et investissements faibles.**
- **Incertitude politique persistante** qui pèserait sur la confiance des entreprises et ménages.

Une légère reprise de la consommation et des exportations a récemment soutenu la croissance en fin d'année.

AUTRES DÉFIS

Le **déficit public reste élevé** et la dette continue de peser sur les marges de manœuvre budgétaires.

La croissance du PIB par habitant et le niveau de richesse stagnent ou progressent lentement comparativement à certains voisins européens. (*Données récentes presse internationale*)

CONCLUSION FRANÇAISE

L'économie française a connu une **croissance modeste en 2025**, contrainte par des défis structurels, politiques et externes, mais elle a montré des signes de résistance à certains risques mondiaux.

3.4 ÉCONOMIE MONDIALE - 2026

CROISSANCE DU PIB GLOBAL

Selon plusieurs analyses récentes, la **croissance mondiale devrait rester modérée en 2026** après le ralentissement observé en 2025, reflétant une reprise inégale entre régions.

L'**OCDE** prévoit une croissance mondiale autour de **~3,0 % en 2026** (*après environ 2,9 % en 2025*), avec une amélioration progressive mais lente dans les grandes économies.

Des prévisions privées (*Goldman Sachs*) estiment même une croissance mondiale d'environ **2,8 %** grâce à la dynamique de certaines grandes économies et à un recul attendu de l'inflation.

INFLATION MONDIALE

L'inflation globale devrait **continuer de baisser en 2026**, mais rester encore au-dessus de cibles idéales dans certaines économies avancées, notamment les États-Unis, en raison de divers facteurs structurels et de tensions commerciales.

FACTEURS ET RISQUES

Les **gains de productivité liés à l'investissement dans l'intelligence artificielle** pourraient soutenir une croissance plus forte si adoptés massivement en 2026.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 084-248400236-20260416-DL_030_2026-DE

S²LO

Toutefois, **incertitudes liées aux politiques commerciales, aux tensions géopolitiques et aux marchés financiers** restent des risques majeurs qui peuvent freiner l'expansion économique.

3.5 EUROPE - 2026

CROISSANCE DANS L'UE ET LA ZONE EURO

La **Commission européenne** anticipe une **croissance modérée pour l'UE en 2026**, autour de **1,5 %** du PIB réel et **~1,4 % pour la zone euro**.

La Banque centrale européenne (*BCE*) prévoit une croissance moyenne dans la zone euro d'environ 1,2 % en 2026. Des analyses privées suggèrent une fourchette **entre 1 % et 1,5 % pour l'Europe**, sous l'effet d'une demande domestique encore relativement soutenue.

INFLATION ET POLITIQUE MONÉTAIRE

L'inflation devrait **continuer à refluer en 2026**, avec des moyennes anticipées autour de **~1,7 % - 1,9 % dans la zone euro**, ce qui se rapproche des objectifs de la BCE.

Avec une inflation en baisse, la BCE serait plus à même de **maintenir ou réduire légèrement ses taux directeurs** si la croissance le permet.

PERFORMANCE PAR PAYS CLÉS

L'Allemagne et d'autres grandes économies européennes devraient bénéficier de stimulants budgétaires et d'une demande interne légèrement plus forte, même si les défis structurels (*faible productivité industrielle, compétitivité*) persistent.

3.6 FRANCE - 2026

CROISSANCE

Les prévisions officielles et consensuelles pour **la France en 2026** indiquent une croissance du PIB **autour de 0,9 % à 1,0 %**.

Cette croissance est modérée et reflète une reprise lente de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.

INFLATION

L'inflation devrait rester **relativement faible**, avec des prévisions autour de **1,3 % à 1,5 % selon les sources** (*Banque de France, FMI, OCDE, Commission européenne*).

MARCHÉ DU TRAVAIL ET FINANCE PUBLIQUE

Le **taux de chômage pourrait rester relativement élevé** (*proche de 7,7 % à 8,0 %*), reflétant des tensions structurelles sur le marché du travail.

Le **déficit public** devrait rester substantiel en 2026 (*autour de 4,7 % à 5,2 % du PIB selon les estimations*).

CONTEXTE RÉCENT

Fin 2025, la croissance de l'économie française a légèrement dépassé les attentes, avec une progression autour de **0,9 % pour l'année**, poussée notamment par les exportations.

Certaines analyses soulignent néanmoins des défis persistants liés à la compétitivité et à la dette publique.

3.7 PRINCIPALES TENDANCES & RISQUES POUR 2026

TENDANCES POSITIVES :

- Croissance mondiale modérée mais stable.
- Inflation en baisse dans de nombreux pays développés.
- Poussée technologique (*IA*) susceptible de stimuler la productivité.

RISQUES PERSISTANTS :

- Incertitudes liées aux politiques commerciales et géopolitiques.
- Pressions structurelles sur l'emploi et la productivité dans plusieurs grands pays.
- Vulnérabilité budgétaire (*déficits publics élevés*) dans certaines économies avancées.

04 LES DIFFÉRENTES MESURES DE LA LOI DES FINANCES POUR 2026

4.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

La Loi de Finances 2026 s'inscrit dans un objectif de maîtrise du déficit public et de stabilisation des finances locales, tout en maintenant le soutien à l'investissement des collectivités territoriales.

4.2 DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COMMUNES

4.2.1 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

- **Gel de la DGF en 2026** : la dotation globale de fonctionnement n'est ni revalorisée, ni diminuée par rapport à 2025 (*≈ 27,4 milliards € dont ≈ 19 milliards pour le bloc communal*) ; elle reste donc stable et n'est pas indexée sur l'inflation.

Cela signifie que la **capacité financière des communes est « tendue »** puisque les coûts réels augmentent chaque année avec l'inflation.

4.2.2 LA PÉRÉQUATION (SOLIDARITÉ)

- La **péréquation verticale augmente** :
 - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (*DSU*) ;
 - Dotation de solidarité rurale (*DSR*).
 Ensemble, ces dotations de péréquation augmentent d'environ **290 M€**.

Financement interne : cette hausse est **à enveloppe constante**, financée par un écrêtement des autres composantes de la DGF (*notamment la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI*). Le Comité des finances locales répartit cette hausse et a décidé que **80 % de l'effort serait supporté par les communes** elles-mêmes.

4.2.3 LES DOTATIONS SPÉCIFIQUES

- Une **dotation pour communes nouvelles** est prévue (*≈ 33,2 M€*) pour encourager les regroupements communaux.

Certains fonds liés à l'hébergement d'urgence (*FARU*) sont prorogés ou abondés par prélèvement sur la DGF.

4.3 LES DISPOSITIFS FINANCIERS EXCEPTIONNELS

Le Dispositif de lissage conjoncturel (*DILICO*)

- Le dispositif **DILICO**, qui prélève une part des recettes fiscales pour participer à l'équilibre des comptes publics, est **reconduit en 2026 pour un total de 740 M€**.

Les communes sont exonérées du prélèvement DILICO, mais les EPCI, départements et régions y contribuent suivant les mêmes règles que l'année dernière.

L'État s'engage à un **versement de 90 %** de ces sommes aux collectivités entre 2027 et 2029.

4.4 LA FISCALITÉ LOCALE

4.4.1 LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Plusieurs **compensations versées aux collectivités sont minorées** :

- Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (*DCTFDL*) ou taxations similaires.
- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (*DCRTP*) pour les communes est réduite.

4.4.2 LES TAXES LOCALES

Disposition supprimant la liaison entre la taxe d'habitation sur résidences secondaires et la taxe foncière, ce qui donne plus de flexibilité aux communes sur ces taux.

4.5 AUTRES MESURES ET IMPACTS POUR LES COMMUNES

4.5.1 FONCTION PUBLIQUE ET GOUVERNANCE

La loi prévoit notamment une **prime annuelle de 500 €** pour les maires en reconnaissance de leurs fonctions exercées au nom de l'État. Pour l'année 2026, elle devrait être répartie au prorata de l'exercice de cette fonction en cas de changement de Maire.

4.5.2 ASSURANCE ET PRÉVENTION

Création d'un **régime d'assurance des collectivités en cas de dommages liés à des émeutes** et d'un fonds de mutualisation pour les indemniser.

4.5.3 DISPOSITIONS ANNULÉES

Une mesure concernant le compte financier unique (*CFU*) a été censurée par le Conseil constitutionnel pour ne pas relever du champ budgétaire.

4.6 RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX CHIFFRES

ÉLÉMENT	SITUATION EN 2026
DGF (<i>globale</i>)	Stable par rapport à 2025
Péréquation (<i>DSU + DSR</i>)	+290 M€
DILICO	740 M€ reconduit , communes exonérées
DCRTP	Réduite pour les communes
Prime maire	500 € annuelle

4.7 EN SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

S²LOW

ID : 084-248400236-20260416-DL_030_2026-DE

La Loi de finances 2026 pour les communes se caractérise par :

- **Stabilisation globale des ressources** (*gel de la DGF*),
- **Renforcement de la péréquation** (*DSU/DSR*) mais financée « à l'intérieur » des dotations,
- **Maintien de dispositifs contraignants comme le DILICO** (*communes exemptées*),
- **Baisse de certaines compensations fiscales versées par l'État**,
- **Mesures nouvelles pour soutenir certains acteurs locaux** (*prime, assurance*).

4.8 LE BUDGET VERT

La loi de finances pour 2024 introduit un état annexé au compte financier unique visant à mesurer l'impact des dépenses d'investissements de la collectivité par le biais d'axes de cotation comme suit :

- Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour 2024 cela concernait les plus grosses collectivités (*dont la ville d'Orange pour le premier axe de cotation*) et la généralisation sera faite progressivement aux autres collectivités de moindre taille. Le seul enjeu de ces budgets verts est d'apprendre à fonctionner avec des achats ou des travaux respectueux de l'environnement donc souvent plus chers et moins lisibles (*quid du financement de ce surcoût ?*). Ainsi, lors de chaque dépense, il conviendrait de rajouter sur le mandat une mention indiquant le degré « vert » de cette opération comme suit :

- Favorable
- Neutre
- Défavorable

La principale difficulté reste la définition qui va derrière chaque terminologie et le degré de connaissance de l'acheteur envers le produit convoité.

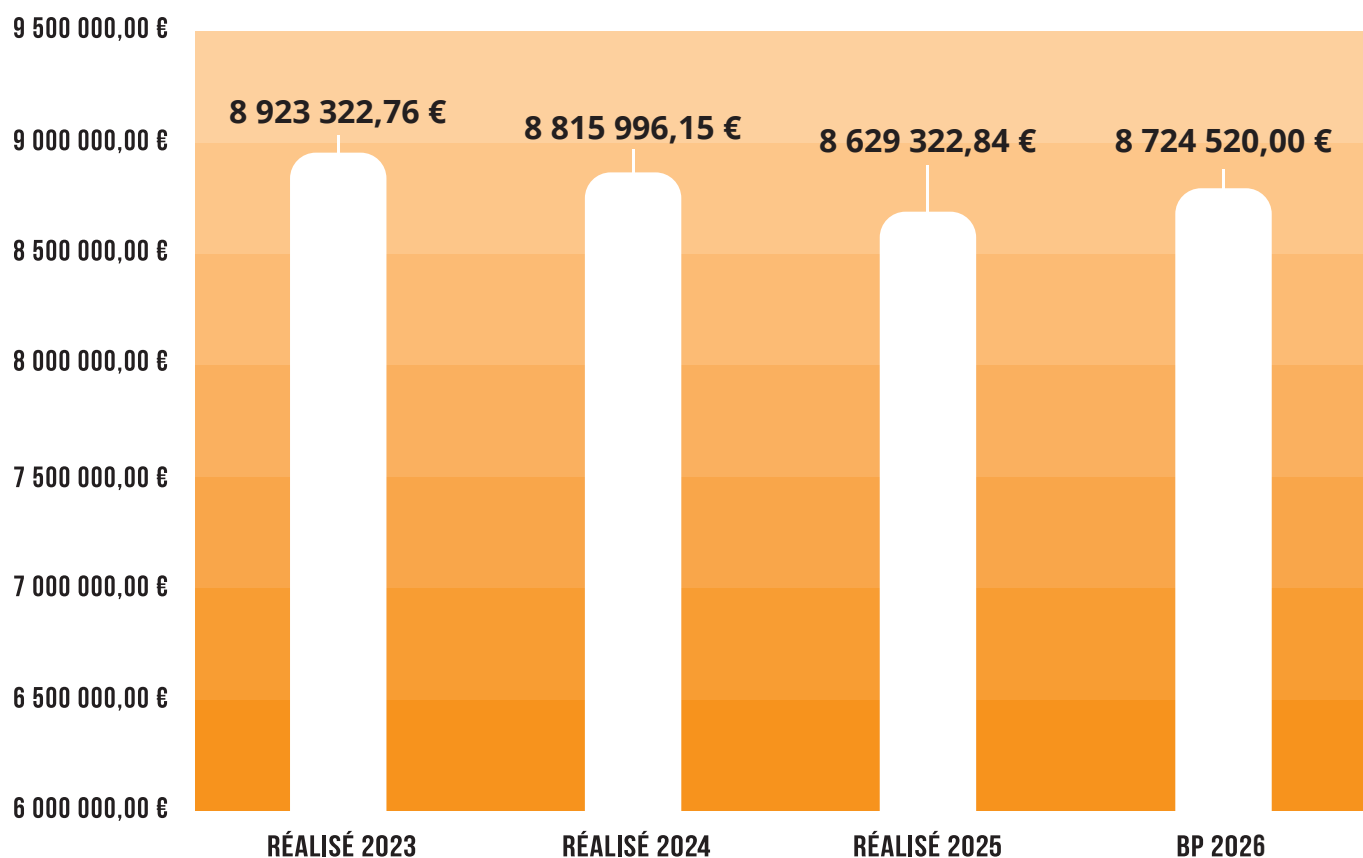
2025 a vu, pour la Ville d'Orange, la mise en place du deuxième axe de cotation (*axe 6*) : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

2026 généralise la cotation des axes 1 et 6 sur tous les budgets sous nomenclature M57 et M4.

2027 sera l'année où tous les axes seront à renseigner sur tous les budgets de toutes les collectivités de plus de 3500 habitants.

Évolution des dépenses de personnel (Chapitre 012)

Dépenses de Personnel



Entre 2023 et 2025, les réformes de l'état (*augmentation de la valeur du point au 1er juillet 2023, mesure spécifique d'ajout de 5 points d'indices majorés à l'ensemble des agents au 1er janvier 2024, augmentation des charges patronales CNRACL au 1er janvier 2025*) ont eu pour effet d'accroître les dépenses de personnel de 205 000 euros. Toutefois, sur cette période, le montant du chapitre 012 a lui diminué de 294 000 euros (-3.29%).

Cela s'explique principalement par le travail de réorganisation des services et de rationalisation des effectifs. Chaque départ d'agent n'est pas automatiquement compensé par un remplacement numérique.

En 2026, les dépenses de personnel vont évoluer en raison principalement de :

- L'augmentation annoncée par le précédent gouvernement de la cotisation CNRACL : 85 000 €

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025, qui est entré en vigueur au 1er janvier 2025, augmente de 3 points par an le taux de la cotisation patronal de la CNRACL. En 2026, le taux de cotisation passera de 34,65 % à 37,65 %. Il atteindra 43,65 % en 2028. Entre 2025 et 2028, ce décret aura pour incidence une augmentation de plus de 350 000 euros à effectif constant sans tenir compte d'éventuelles augmentations (*valeur du point, SMIC, premiers indices des grilles, GVT, etc.*) qui impactent cette cotisation. Soit une hausse à minima de 4% du chapitre 012.

- Augmentation de la cotisations retraite IRCANTEC (*contractuels*) et assurance vieillesse déplafonnée (*URSSAF*)

Toutefois ces dépenses sont minorées par le remboursement des mises à disposition d'agents auprès de :

- De la Ville d'Orange : 710 000 €
- Des budgets annexes – Gestion des déchets / Eau / Assainissement / SPANC : 2 794 000 €

Traitement indiciaire et régime indemnitaire

LIBELLÉ	CFU 2024	CFU 2025	CFU 2026
RÉMUNÉRATION PRINCIPALE TITULAIRES	2 861 268,49 €	2 850 173,56 €	2 815 130,00 €
AUTRES INDEMNITÉS TITULAIRES	811 242,35 €	845 950,37 €	894 660,00 €
RÉMUNÉRATION CONTRACTUELS	1 406 329,27 €	1 256 019,68 €	1 271 220,00 €
TOTAL	5 078 840,11 €	4 767 763,72 €	4 981 010,00 €

NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La NBI sert à rémunérer les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990, sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

NBI 2024	NBI 2025
27 040,83 €	28 825,60 €

Nombre d'agents concernés par le versement de la NBI : 36

Les heures supplémentaires indemnisées

HS 2024	HS 2025
4 426 H	5 749 H

Les avantages en nature

	2024	2025
VÉHICULES	7 AGENTS	6 AGENTS
TICKETS RESTAURANTS	63 770,00 €	61 460,00 €

La structure des effectifs

Évolution des emplois agents titulaires et contractuels

	EFFECTIFS POURVUS				
	A	B	C	SANS CATÉGORIE	TOTAL
AU 31/12/2023	3	21	147	3	174
AU 31/12/2024	4	17	150	1	172
AU 31/12/2025	5	14	143	0	162
ÉVOLUTION 2024/2025	- 5,81%				
AU 31/12/2026	6	15	149	0	170
ÉVOLUTION 2025/2026	+ 4,93%				

Arrivées et départs en 2024

	ARRIVÉS	DÉPARTS
FONCTIONNAIRES	2	9
CONTRACTUELS	35	35
TOTAL	37	44

En 2025, on totalise :

- 5 départs en retraite, 1 révocation, 1 disponibilité et 2 départs en mutation de fonctionnaires contre 1 recrutement par mutation et 1 réintégration.
- 35 départs chez les contractuels contre 35 recrutements.

Le temps de travail

Le règlement du temps de travail, approuvé en Comité Technique et en Conseil Municipal, a été mis en place au 1er janvier 2023. Il apporte principalement les innovations suivantes :

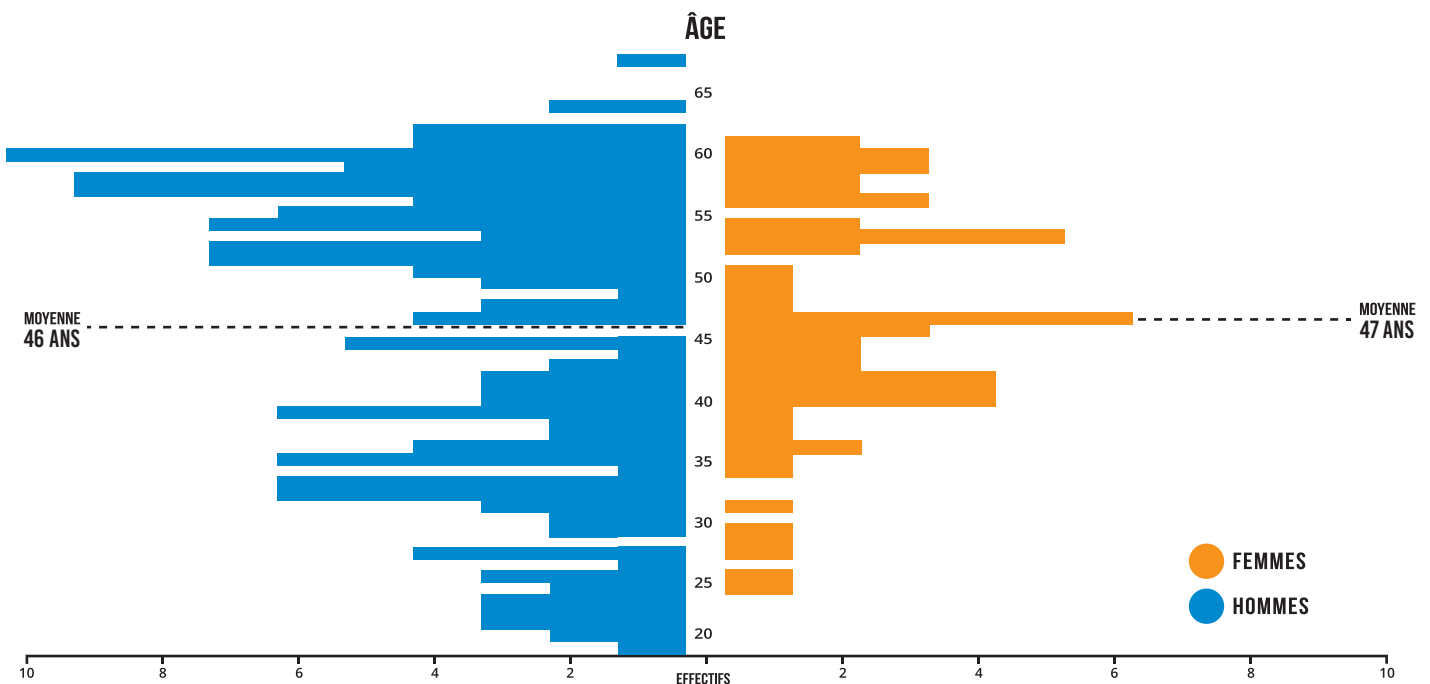
Un temps hebdomadaire de travail au choix entre 35h00, 36h00, 36h30 ou 37h00 sur 4,5 ou 5 jours en fonction de ce qui aura été déterminé par les « règlements de services ».

La mise en place de plages fixes et variables avec débit/crédit selon le schéma suivant : étendue horaire de travail possible de 7h30 à 18h30 avec deux plages fixes (9h-12h puis 14h-16h30) et une pause déjeuner de 45min minimum.

Le recours au télétravail de manière ponctuelle sur demande de l'agent avec accord du responsable hiérarchique.

L'âge des agents

Pyramide des âges



La pyramide démontre que la population a vieilli d'un an par rapport à 2024 avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans.

Principes de mutualisations menées par le Pays d'Orange en Provence

Depuis 2019, le Pays d'Orange en Provence s'est engagé dans une mutualisation des services avec la Ville d'Orange par le biais de mise à disposition d'agents.

- Augmentation des mises à disposition ascendantes et descendantes de personnels.
- Création en 2020 d'un organigramme commun entre la Ville et le POP autour de trois Pôles (*Res-sources, Technique et Animation*).

Mutualisations Ville vers Pays d'Orange en Provence

ANNÉE	NOMBRE D'AGENTS MIS À DISPOSITION	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
2018	14	5,1 ETP
2019	27	9,5 ETP
2020	49	16,1 ETP
2021	76	20,75 ETP
2022	80	24,35 ETP
2023	95	28,51 ETP
2024	95	27,74 ETP
2025	102	29,18 ETP

Mutualisations Pays d'Orange en Provence vers Ville

ANNÉE	NOMBRE D'AGENTS MIS À DISPOSITION	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
2018	4	0,6 ETP
2019	7	1,33 ETP
2020	15	5,2 ETP
2021	18	4,95 ETP
2022	18	4,00 ETP
2023	27	14,00 ETP
2024	28	14,65 ETP
2025	28	14,84 ETP

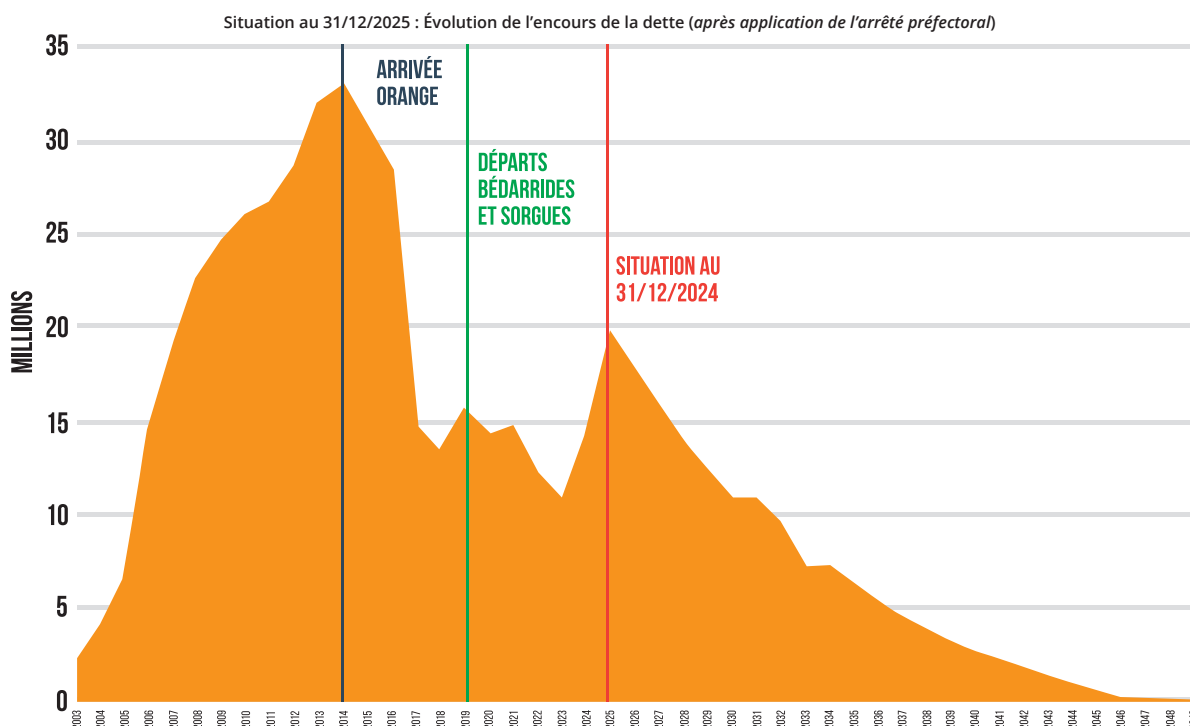
06 LA DETTE

Comme évoqué lors des précédents **rapports d'orientation budgétaire**, le litige qui nous oppose aux communes de **Sorgues** et **Bédarrides** place toujours la collectivité dans une situation délicate. En effet, si l'arrêté préfectoral du 29 mai 2019, fixant la nouvelle répartition des emprunts, a été appliqué par la **CCPRO** et la **CASC**, les communes de Sorgues et de Bédarrides n'ont pas procédé au règlement de la part qui leur incombe.

Par ailleurs, le nouvel arrêté préfectoral pris en **2024** confirme la répartition initiale de ces emprunts, sans tenir compte des principes de bonne gestion budgétaire et comptable. Face à cette situation, la collectivité a engagé une procédure contentieuse afin de faire valoir ses droits.

En parallèle, le **POP** n'a procédé à **aucune souscription d'emprunt en 2025**.

Enfin, les **indicateurs d'endettement de la collectivité demeurent favorables**, tout comme la **capacité de désendettement**, comme l'illustre l'histogramme présenté ci-dessous.



La **capacité de désendettement** correspond au rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement. Cet indicateur permet d'estimer le **nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette**, si l'intégralité de son épargne brute y était consacrée.

Un **seuil d'alerte est généralement fixé à 12 ans**, correspondant à la durée moyenne de vie d'un investissement avant qu'il ne nécessite des travaux de réhabilitation. Lorsque la capacité de désendettement dépasse ce seuil, cela signifie que la collectivité pourrait être amenée à **recourir à un nouvel emprunt pour réhabiliter un équipement dont la dette n'est pas encore totalement remboursée**.

Une telle situation pourrait engendrer un **effet d'endettement cumulatif**, susceptible d'affaiblir la solvabilité financière de la collectivité, notamment vis-à-vis des établissements de crédit.

En **2025**, la capacité de désendettement s'établit à **1,83 année**, ce qui traduit une **situation financière particulièrement saine**.

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Couverture? Oui / Non	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/2025	Durée résiduelle (en années)	Type de taux	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			Risque potentiel	
						Index	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2025 (en pourcentage)	Capital	Charges d'intérêt	Risque potentiel			
Numéros emprunts / Totaux													
00001127909	Non	A1	1 163 879,13 €	10,96	Fixe	Taux Fixe	1,300	97 797,87 €	15 926,33 €	Aucun			
07023745	Non	A1	196 500,00 €	2,71	Fixe	Taux Fixe	3,700	65 500,00 €	9 694,00 €	Aucun			
1293648	Non	A1	193 741,54 €	2,09	Fixe	Taux Fixe	3,920	59 770,84 €	9 937,69 €	Aucun			
1293651	Non	A1	574 616,25 €	9,50	Variable	Livret A + 1,00	3,700	58 935,00 €	22 420,09 €	Aucun			
1365975	Non	A1	131 895,43 €	2,09	Fixe	Taux Fixe	3,920	40 690,80 €	6 765,38 €	Aucun			
1365977	Non	A1	383 321,25 €	9,50	Variable	Livret A + 1,00	3,700	39 315,00 €	14 956,24 €	Aucun			
935335010PR	Non	A1	36 587,78 €	5,10	Fixe	Taux Fixe	6,250	6 097,96 €	2 667,86 €	Aucun			
A2908A11	Non	A1	231 240,00 €	3,40	Fixe	Taux Fixe	4,600	57 810,00 €	13 296,30 €	Aucun			
A29102BP	Non	A1	0,00 €	Terminé en 2025	Fixe	Taux Fixe	3,190	81 049,39 €	1 622,34 €	Aucun			
A29120MI	Non	A1	286 080,10 €	1,90	Fixe	Taux Fixe	4,460	133 800,30 €	16 509,54 €	Aucun			
A29181C9	Non	A1	1 173 000,00 €	22,79	Variable	Euribor 3 mois + 0,80	3,367	51 000,00 €	41 193,59 €	Aucun			
C02VC1018PR	Non	A1	180 543,85 €	4,96	Fixe	Taux Fixe	3,530	32 455,37 €	7 092,39 €	Aucun			
C2ZKZL011PR	Non	A1	119 989,12 €	0,97	Fixe	Taux Fixe	4,970	114 308,04 €	11 644,57 €	Aucun			
C728898	Non	A1	6 650 000,00 €	18,90	Fixe	Taux Fixe	3,250	350 000,00 €	223 234,38 €	Aucun			
DD21838241	Non	A1	3 125 000,00 €	12,50	Fixe	Taux Fixe	3,760	250 000,00 €	123 375,00 €	Aucun			
MIN241597EUR	Non	A1	939 250,00 €	6,25	Fixe	Taux Fixe	4,330	144 500,00 €	45 197,06 €	Aucun			
MIN245913EUR	Non	A1	704 223,20 €	6,00	Fixe	Taux Fixe	4,220	96 500,42 €	32 276,78 €	Aucun			
MIN251942EUR	Non	A1	792 960,00 €	7,16	Fixe	Taux Fixe	4,650	99 120,00 €	42 087,86 €	Aucun			
MON225477EUR	Non	A1	113 780,00 €	4,00	Fixe	Taux Fixe	4,400	22 756,00 €	6 007,58 €	Aucun			
MON229294EUR	Non	A1	157 824,78 €	4,00	Fixe	Taux Fixe	3,870	31 564,95 €	7 329,38 €	Aucun			
MON241745EUR	Non	A1	0,00 €	Terminé en 2025	Fixe	Taux Fixe	3,400	1 715,44 €	29,49 €	Aucun			
MON271604EUR	Non	A1	0,00 €	Terminé en 2025	Fixe	Taux Fixe	3,130	35 279,36 €	692,80 €	Aucun			
MON276774EUR	Non	A1	68 752,11 €	1,00	Fixe	Taux Fixe	4,560	32 143,97 €	4 600,86 €	Aucun			
MON280387EUR	Non	A1	144 855,57 €	2,75	Fixe	Taux Fixe	3,650	44 881,11 €	6 315,73 €	Aucun			
MON537892EUR/001	Non	A1	96 632,06 €	2,75	Fixe	Taux Fixe	3,650	29 939,78 €	4 213,18 €	Aucun			
MON538465EUR	Non	A1	17 220,00 €	4,00	Fixe	Taux Fixe	4,400	3 444,00 €	909,22 €	Aucun			
MON538466EUR	Non	A1	23 885,93 €	4,00	Fixe	Taux Fixe	3,870	4 777,19 €	1 109,26 €	Aucun			
MON538467EUR	Non	A1	0,00 €	Terminé en 2025	Fixe	Taux Fixe	3,130	25 276,05 €	496,47 €	Aucun			
MPH240851	Non	A1	134 171,32 €	4,58	Variable	Euribor 12 mois + 0,00	3,406	23 125,38 €	5 431,94 €	Aucun			
total		total	17 639 949,42 €				total	2 033 554,22 €	677 003,31 €				

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le
ID : 084-248400236-20260416-DL_030_2026-DE



Le pays d'Orange mettra tout en oeuvre pour contenir le niveau d'endettement. Une réflexion va prochainement être menée pour définir le profil de dette ciblée pour la fin du mandat.

6.1 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT

6.1.1 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) / CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP)

Les **autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)** constituent la traduction opérationnelle, sur les plans technique et financier, de certains investissements inscrits au **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)**.

Ce dispositif permet d'éviter de voter chaque année l'intégralité des crédits relatifs à une opération d'investissement pluriannuelle. Il consiste à approuver, dès l'origine, **l'enveloppe financière globale du projet ainsi que sa durée de réalisation (Autorisation de Programme – AP)**, tout en répartissant les **crédits de paiement (CP)** nécessaires à son exécution sur chacune des années de réalisation.

Dans un souci de **transparence et de suivi budgétaire**, il a été décidé de présenter chaque année une **délibération actualisant la répartition des crédits de paiement sur les exercices restant à couvrir**.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'état d'avancement de nos 6 AP/CP :

Suivi des autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiements (CP) 2025 et suivants - Budget principal du POP (01/2026)

DÉNOMINATION DE L'AP/CP	SENS	MONTANT AP VOTÉE EN TTC	RÉALISÉ AU 31/12/2025	CP 2026	RAR 2025	RELIQUAT	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE À COURTHÉZON	Dépenses	2 531 624,00 €	1 927 977,88 €	387 955,00 €	0,00 €	215 691,00 €					
	Recettes	708 023,00 €	708 023,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
PÔLE ÉCHANGE MULTIMODAL À ORANGE	Dépenses	8 030 832,00 €	6 780 425,15 €	869 667,00 €	0,00 €	380 739,85 €					
	Recettes	2 657 007,18 €	2 657 007,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
REQUALIFICATION BOULEVARD DALADIER ORANGE	Dépenses	7 701 410,00 €	7 345 681,11 €	145 800,00 €	0,00 €	209 928,89 €					
	Recettes	617 000,00 €	618 718,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
RESTRUCTURATION AVENUE COUREGES À ORANGE	Dépenses	6 036 148,00 €	4 760 856,59 €	793 188,00 €	0,00 €	482 103,41 €					
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
QUARTIER GARE À ORANGE	Dépenses	952 200,00 €	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €	812 200,00 €	79 772,00 €	282 632,00 €	359 912,00 €	108 752,00 €	41 132,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DE LA DIGUE DE CADEROUSSÉ	Dépenses	725 000,00 €	0,00 €	165 000,00 €	0,00 €	560 000,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €			
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
TOTAL	Dépenses	25 977 214,00 €	20 814 940,73 €	2 501 610,00 €	0,00 €	2 660 663,15 €	359 772,00 €	562 632,00 €	359 912,00 €	108 752,00 €	41 132,00 €
TOTAL	Recettes	3 980 030,18 €	3 981 749,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

6.2 LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le PPI a pour but de donner une directive quant aux travaux à prévoir sur une période de plusieurs années. Il permet, notamment, d'apporter une réflexion globale sur les travaux à venir et de pouvoir effectuer une priorisation. Il permet encore de s'inquiéter du financement des dits travaux dont les éventuels recours à l'emprunt.

Notre futur PPI évolue au fil des réflexions, des réalisations et des opportunités qui se présentent. Cette proposition de PPI sera amenée à être modifiée selon les volontés de la nouvelle gouvernance mise en place. Les apports et modifications potentielles de ce PPI seront soumis à échanges avec les élus communautaires.

Pour 2026 il se constitue comme suit (*ne sont mentionnés que les investissements les plus importants en termes budgétaires*) :



AP/CP REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE À COURTHÉZON	Recettes	2 531 624,00 €	1 927 977,88 €	603 646,12 €	387 955,00 €	215 691,12 €	0,00 €	0,00 €	/	/	706 023,00 €	1 140 049,15 €
	Dépenses	706 023,00 €	706 023,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/	/	0,00 €	0,00 €
AP/CP PÔLE ÉCHANGE MULTIMODAL À ORANGE	Recettes	8 090 832,00 €	6 780 425,15 €	1 250 406,85 €	869 667,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/	/	2 657 007,18 €	5 373 824,82 €
	Dépenses	2 657 007,18 €	2 657 007,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/	/	0,00 €	0,00 €
AP/CP REQUALIFICATION BOULEVARD DALADIER ORANGE	Recettes	7 701 410,00 €	7 345 681,11 €	355 728,89 €	145 800,00 €	209 928,89 €	/	/	/	/	617 000,00 €	7 084 410,00 €
	Dépenses	617 000,00 €	618 718,84 €	-1 718,84 €	0,00 €	/	/	/	/	/	0,00 €	0,00 €
AP/CP RESTRUCTURATION AVENUE COURRÈGES À ORANGE	Recettes	6 036 148,00 €	4 760 856,59 €	1 275 291,41 €	793 188,00 €	203 307,00 €	/	/	/	/	0,00 €	3 050 236,76 €
	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/	/	/	/	0,00 €	0,00 €
AP/CP QUARTIER GARE À ORANGE (ÉTUDES + TRAVAUX)	Recettes	7 652 200,00 €	0,00 €	7 652 200,00 €	140 000,00 €	1 579 772,00 €	2 282 632,00 €	289 884,00 €	3 359 912,00 €	289 884,00 €	0,00 €	7 652 200,00 €
	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/	/	/	/	/	/	0,00 €	0,00 €
AP/CP RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DE LA DIGUE DE CAREOUSSE	Recettes	725 000,00 €	0,00 €	725 000,00 €	165 000,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €	/	/	/	0,00 €	725 000,00 €
	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/	/	/	/	/	/	0,00 €	0,00 €
DÉVIATION RN7 ORANGE	Recettes	3 750 000,00 €	2 141 756,00 €	1 608 244,37 €	1 075 958,33 €	282 286,00 €	/	/	/	/	/	/
	Dépenses	3 750 000,00 €	3 750 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/	/	/	/	3 750 000,00 €	/
AYMARD SUD PAIN LEVÉ	Dépenses	2 400 000,00 €	0,00 €	2 400 000,00 €	/	/	/	720 000,00 €	/	1 680 000,00 €	/	2 400 000,00 €
GIRATOIRE RD 975 HÔPITAL	Dépenses	840 000,00 €	0,00 €	840 000,00 €	/	/	840 000,00 €	/	/	/	/	840 000,00 €
CITÉ AVGUES	Dépenses	3 000 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	400 000,00 €	1 500 000,00 €	1 100 000,00 €	/	/	/	/	3 000 000,00 €
LIAISON COURRÈGES - ÉTANG DES PALUDS	Dépenses	144 000,00 €	0,00 €	144 000,00 €	144 000,00 €	/	/	/	/	/	/	144 000,00 €
RUE DES GIRBES	Dépenses	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	/	/	/	/	/	/	/	120 000,00 €
CRÉMADES	Dépenses	4 200 000,00 €	0,00 €	4 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	/	/	/	/	4 200 000,00 €
PUP LA VIOLETTE	Dépenses	2 280 000,00 €	0,00 €	2 280 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €	/	/	/	/	2 280 000,00 €
PARKING GROUPE SCOLAIRE CHARLEMAGNE	Dépenses	240 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	/	/	/	/	/	/	240 000,00 €
AVENUE LA VIOLETTE	Dépenses	840 000,00 €	0,00 €	840 000,00 €	0,00 €	/	/	840 000,00 €	/	/	/	840 000,00 €
AVENUE DE LYON RN7	Dépenses	3 000 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	/	/	3 000 000,00 €	/	/	/	3 000 000,00 €
GIRATOIRE RUE D'ITALIE/LAPALUD	Dépenses	730 000,00 €	0,00 €	730 000,00 €	730 000,00 €	/	/	/	/	/	/	730 000,00 €
PARKING + CHEMINEMENT ÉTANG DES PALUDS	Dépenses	720 000,00 €	0,00 €	720 000,00 €	0,00 €	/	/	720 000,00 €	/	/	/	720 000,00 €
QUAI DE TRANSFERT	Dépenses	3 600 000,00 €	0,00 €	3 600 000,00 €	400 000,00 €	3 200 000,00 €	/	/	/	/	/	3 600 000,00 €
BEAUREGARD	Dépenses	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	/	300 000,00 €	/	/	/	/	300 000,00 €
PONT SEILLE	Dépenses	660 000,00 €	0,00 €	660 000,00 €	300 000,00 €	360 000,00 €	/	/	/	/	/	660 000,00 €
PONT MONTELLIER	Dépenses	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	/	/	/	/	/	/	60 000,00 €
PASSERELLE DES ARMENIERS	Dépenses	480 000,00 €	0,00 €	480 000,00 €	0,00 €	480 000,00 €	/	/	/	/	/	480 000,00 €
ROUTE D'ORANHE T1	Dépenses	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	/	/	/	/	/	600 000,00 €
PLACE CHARLES DE GAULLE	Dépenses	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	/	/	/	/	/	/	60 000,00 €
MBC VRD	Dépenses	3 000 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	/	3 000 000,00 €
FLOTTE AUTOMOBILE 21828	Dépenses	2 657 000,00 €	0,00 €	2 657 000,00 €	407 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	/	2 657 000,00 €
INFORMATIQUE 21838	Dépenses	179 800,00 €	0,00 €	179 800,00 €	29 800,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	/	179 800,00 €
MOBILIER 21848	Dépenses	29 500,00 €	0,00 €	29 500,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	/	29 500,00 €
LOGICIELS 2051	Dépenses	209 600,00 €	0,00 €	209 600,00 €	34 600,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	/	209 600,00 €
ESTIMATION RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT	Recettes	22 800 000,00 €	/	/	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	/	22 800 000,00 €
TOTAL PPI DÉPENSES		66 777 114,00 €	22 956 696,00 €	43 820 417,64 €	7 007 468,33 €	9 920 985,01 €	9 022 632,00 €	2 869 884,00 €	8 379 912,00 €	2 869 884,00 €	5 700 000,00 €	3 980 030,18 €
TOTAL PPI RECETTES		66 777 114,00 €	3 981 749,02 €	-1 718,84 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 980 030,18 €

07 LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 À 2027 DU BUDGET PRINCIPAL

7.1 EN FONCTIONNEMENT

Malgré un contexte économique contraint et des marges de manœuvre limitées, le résultat de l'exercice 2025 illustre la bonne gestion des finances publiques par la collectivité. La section de fonctionnement affiche ainsi un résultat positif stabilisé à 3,78 M€, témoignant de la rigueur de la gestion financière. La politique d'optimisation des dépenses et des recettes engagées depuis plusieurs années porte ses fruits et sera poursuivie en 2026, permettant de maintenir les taux de fiscalité et de préserver le pouvoir d'achat des habitants du territoire intercommunal.

L'instauration, en 2025, du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) avait introduit une incertitude budgétaire, la commune ne sachant pas si elle serait contributrice. La loi de finances pour 2026 est venue lever cette incertitude en confirmant l'exonération de notre EPCI pour cet exercice.

Pour 2026, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 39,53 M€, en intégrant la reprise des résultats antérieurs. Les dépenses de personnel connaissent une progression, notamment en raison de la revalorisation des cotisations à la CNRACL et du glissement vieillesse-technicité, lié à l'évolution naturelle des carrières des agents. Dans ce contexte, la politique de maîtrise des dépenses et de rationalisation des achats sera renforcée. Le chapitre 014 restera le principal poste de dépense, avec un montant de 12,79 M€, essentiellement constitué des attributions de compensation versées aux communes membres et du Fonds de péréquation intercommunal et communal.

Le report du résultat de fonctionnement (002) poursuit sa progression, atteignant 7,67 M€ en 2025 contre 7,23 M€ en 2024. Cette évolution traduit une gestion attentive des recettes et des dépenses tout au long de l'exercice et renforce la capacité d'autofinancement de la collectivité pour ses investissements futurs.

Dans un contexte de marges de manœuvre de plus en plus contraintes, il apparaît indispensable de poursuivre la réflexion sur la programmation et le financement des projets à venir, afin de garantir le maintien de services publics de qualité à l'échelle intercommunale.

7.2 EN INVESTISSEMENT

Orientations budgétaires pluriannuelles

Les AP/CP seront au nombre de 6 en 2026. En effet, deux nouvelles AP/CP voient le jour : La requalification du quartier gare à Orange et la restauration et mise en valeur de la digue de Caderousse.

- La requalification du secteur gare à Courthézon (387 955 € prévus en 2026)
- La création d'un pôle multimodal à Orange (869 667 € prévus en 2026)
- La requalification du boulevard Daladier à Orange (145 800 € prévus en 2026)
- La restructuration de l'avenue des Courrèges à Orange (793 188 € prévus en 2026)
- La requalification du quartier gare à Orange (140 000 € prévus en 2026)
- La restauration et mise en valeur de la digue de Caderousse (165 000 € prévus en 2026)

Ces six AP/CP ont des durées de vie différentes puisque les quatre premières sont prévues de se terminer courant 2026 alors que les deux autres voient le jour en 2026 sur des durées allant de 3 à 6 ans.

Orientations budgétaires 2026

Remarque : Ces montants restent estimatifs car le travail sur l'équilibre de la section d'investissement est actuellement en cours de finalisation

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 084-248400236-20260416-DL_030_2026-DE



- Budget principal du POP 2026

La section d'investissement dont le montant s'élève à 12 213 K€ permet de poursuivre les chantiers en cours, et d'investir sur les projets pour un cadre de vie de qualité, des services pour tous et d'améliorer l'attractivité du territoire.

I – Améliorer le cadre de vie = 9692 K€

- 1) Aménagement de voirie et espace public = 8822 K€
- 2) Développement urbain = 870 K€

II – Entretenir les espaces et garantir un service pour tous = 1 116 K€

- 1) Investir dans la qualité de vie dans l'espace public = 511 K€
- 2) Poursuivre la dynamisation du territoire et le développement économique = 155 K€
- 3) Gestion des eaux pluviales et prévention des inondations = 450 K€

I – Améliorer le cadre de vie = 9 692 K€

- 1) Aménagement de voirie et espace public = 8822 K€
 - Caderousse - Route d'Orange tranche 1 = 250 K€
 - Châteauneuf-du Pape – Etude passerelle et parking des arènes = 408 K€
 - Courthézon – Frais d'études – Victor Hugo et travaux = 1683 K€
 - Jonquières – Route de Carpentras ; traverse ODE = 456 K€
 - Orange – Frais d'études, immo, l'Aygués, Etang, Pk école, Daladier = 2518 K€
 - Frais d'études = 140 K€
 - Travaux aménagement coussins berlinois = 4 K
 - Remplacement faucardeuse plus châssis = 335 K€
 - Acquisition signalisation lumineuse véhicule = 12K€
 - VRD = 1200 K€
 - OA interventions = 408 K€
 - Acquisition terrains voiries = 150 K€
 - Création voie douce Courrèges / Etang salé des paluds = 162 K€
 - Déviation RN7 = 1076 K€
 - Plantation d'arbres = 20 K€

- 2) Développement urbain = 870 K€

Participation au réaménagement du Pôle d'échanges multimodal = 870 K€

II – Entretenir les espaces et garantir un service pour tous = 1905 K€

- 1) Investir dans la qualité de vie dans l'espace public = 301K€
 - Achat et entretien du matériel de propreté urbaine et nettoyage : 96 K€
 - Matériel de géolocalisation
 - Acquisition piaggios
 - Achat de souffleurs
 - Achat d'une débroussailleuse
 - Achat de batteries et extincteurs
 - Travaux véhicules
 - Extincteurs véhicules
 - Mobilier urbain et signalisation : 114 K€

- Éclairage public, mise aux normes et équipements : 41 K€
- Réfection du toit de l'aire d'accueil des gens du voyage : 50 K€

2) Poursuivre la dynamisation du territoire et le développement économique = 614 K€

- Subventions OPAH = 77K€
- Subventions à la production de logements locatifs sociaux = 67 k€
- Orange – Acquisition terrains nus pour la rénovation urbaine = 470 K€

3) Gestion des eaux pluviales et prévention des inondations = 990 K€

- Lutte contre les inondations= 315 K€ :
- POP – acquisition terrain GEMAPI = 10 K€
- Caderousse - frais d'études et travaux digue = 265 K€
- Courthézon - étang salé plan de gestion = 20K€
- Orange – Etudes mise en valeur étang des paluds = 20 K€

- Eaux pluviales = 675 K€
- POP - Extension du réseau, inspection et travaux / acquisition terrain pluvial = 89.5 K€
- Orange – Frais d'études SDRU – 150 K€
- Courthézon – Travaux suite SDRU = 385.8 K€
- Châteauneuf-du-Pape – Schéma directeur des eaux pluviales = 50 K€

L'EPCI Pays d'Orange en Provence = 498 K€

Le Pays d'Orange en Provence va continuer d'investir dans le renouvellement de son parc informatique et de ses logiciels (57.4 K€), son site internet va également faire peau neuve (15k€) en 2026. Une nouvelle cuve à gazoil aérienne va être installée (51 K€). 24.5 K€ vont être consacrés à la prévention des incendies et des secours. Le POP poursuivra également ses investissements dans l'amélioration et l'entretien de ses équipements (350 K€).

Budget annexe Gestion des déchets 2026 d'un montant en investissement de 4 002 K€.

C'est la 5ème année pour ce budget annexe qui était auparavant inclus dans le budget principal du POP, avec **des investissements pour la collecte ainsi que pour le tri et la valorisation des déchets**

- Collecte des déchets = 3704 K€
- Bacs, colonnes, corbeilles = 123 K€
- Acquisitions de BEOM et camion de levage et vidage des PAV = 701 K€
- Etude quai de transfert et déchèterie = 144 K€
- Réserve financière = 300 K€
- Déchèterie = 2400 k€
- Matériel informatique / géolocalisation = 7.5 K€
- Tri et valorisation des déchets = 323 K€
- Réserve financière et matériel / outillage = 323K€

Budget annexe Eau Potable d'un montant de 971K€.

La politique des années précédentes continue avec une bonne connaissance des réseaux pour accentuer les travaux nécessaires à la distribution d'eau potable notamment avec cette année :

- 210 K€ de Schéma directeur intercommunal
- 335 K€ d'extension du réseau
- 406 K€ de réhabilitation

- 20 K€ Annonces et bilans

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 084-248400236-20260416-DL_030_2026-DE

Budget annexe Assainissement d'un montant de 998 K€.

La politique des années précédentes continue avec une bonne connaissance des réseaux pour accentuer les travaux nécessaires à l'évacuation et au traitement des eaux usées notamment avec cette année :

- 335 K€ en travaux de réhabilitation
- 425 K€ de travaux d'extension
- 195 K€ travaux et sécurisation du réseau
- 40 K€ de travaux d'entretien

Budget annexe mobilités d'un montant de 250 K€.

A la suite de sa création au 01 juillet 2021 sous la nomenclature M43, le budget annexe mobilité permet aux communes membres d'organiser leur mobilité sur le territoire de la CCPOP notamment avec cette année :

- 200 K€ de travaux pour le schéma directeur cyclable
- 50 K€ pour les réparations bus radio bus et aménagements pour les vélos

7.3 ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES

Évolution prévisionnelle des recettes :

Comme les années précédentes, les taux de fiscalité resteront inchangés en 2025. Dans un contexte économique marqué par l'inflation, la collectivité fait le choix de ne pas alourdir la charge pesant sur les ménages et les entreprises.

Cette stabilité fiscale vise à préserver le pouvoir d'achat des habitants ainsi que la dynamique économique du territoire, malgré une hausse prévisionnelle des dépenses pour la collectivité. Parallèlement, les efforts d'optimisation des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, seront poursuivis, notamment à travers une mobilisation accrue des dispositifs de subventions.

Évolution prévisionnelle des dépenses :

Face au contexte économique et inflationniste actuel, les charges à caractère général de la collectivité vont évoluer à la hausse en 2026 notamment en ce qui concerne les dépenses liées à l'énergie, à l'alimentation et aux carburants (*cette hausse sera atténuée par les économies que réaliseront les services pour le bien du contribuable*). Le travail sur l'optimisation des achats (*fonctionnement et investissement*) se poursuit afin de contenir l'évolution des dépenses et d'ainsi permettre le maintien de services publics de qualité aux habitants.

08 ZOOM SUR LES BUDGETS ANNEXES

Distincts du budget principal, les budgets annexes font l'objet de votes individuels par l'assemblée délibérante. Ils concernent des services publics spécifiques (*eau, assainissement, etc.*) et doivent impérativement s'équilibrer grâce à leurs ressources propres. Leur mise en place permet d'identifier avec précision le coût réel de chaque service et d'en déterminer le tarif supporté par ses seuls usagers, afin d'assurer l'équilibre financier.

Ces budgets sont actuellement en phase de pleine exécution. C'est notamment le cas du budget de l'assainissement, marqué par l'achèvement des stations d'épuration de Caderousse et de Jonquières, ainsi que du budget dédié à la gestion des déchets, dont l'importance ne cesse de croître en raison de l'augmentation continue des coûts de traitement.

Le budget annexe « Grange Blanche II » sera, quant à lui, clôturé à l'issue de la commercialisation complète des terrains et de l'encaissement des recettes correspondantes, seules quelques opérations comptables restant à finaliser. À ce jour, le Pays d'Orange en Provence dispose de sept budgets annexes, répartis selon quatre nomenclatures distinctes :

- Eau, assainissement et SPANC (*Service public d'assainissement non collectif*) : nomenclature M49
- Mobilités : nomenclature M43
- Prestations de services : nomenclature M4
- Grange Blanche II et gestion des déchets : nomenclature M57

8.1 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

8.1.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

Ce budget fonctionne à plein régime. Les recettes de fonctionnement restent supérieures aux dépenses dégageant ainsi une partie de l'autofinancement nécessaire à la section d'investissement.

Les travaux d'investissements représentent 0,74 M€ au profit des réseaux d'adduction d'eau potable.

Comptes financier unique 2025 - Budget annexe eau - POP

EAU	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice 2025	740 375,98 €	627 017,55 €	510 254,87 €	1 003 373,95 €	1 250 630,85 €	1 630 391,50 €
Résultats de l'exercice 2025	113 358,43 €	/	/	493 119,08 €	/	379 760,65 €
Résultats reportés 2024	/	16 327,22 €	/	1 747 394,55 €	/	1 763 721,77 €
Résultats clôture définitifs 2025	97 031,21 €	/	/	2 240 513,63 €	/	2 143 482,42 €

Reprise et affectation des résultats 2026

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 084-248400236-20260416-DL_030_2026-DE

EAU	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Reprise des résultats 2025	97 031,21 €	/	/	2 240 513,63 €
Restes à réaliser 2025	209 720,13 €	0,00 €	/	/
Total reprises + RAR	306 751,34 €	/	/	2 240 513,63 €
Besoin de financement		306 751,34 €	/	
Affectation (R1068/R002/D002)		306 751,34 €	/	1 933 762,29 €
Total des sections après affectation	/	/	/	1 933 762,29 €

Les chiffres présentés ci-dessus sont provisoires dans l'attente du compte financier unique 2025

Principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 :

- Restructuration réseaux AEP chemin Verclos Courthézon : 283 547 € HT
- Remplacement branchements plombs : 202 444 € HT
- Divers travaux multicomunes : 89 504 € HT

8.1.2 BUDGET 2026

BUDGET ANNEXE EAU POP 2026	RECETTES	DÉPENSES
EXPLOITATION	2 948 345,29 €	2 948 345,29 €
INVESTISSEMENT	2 958 931,31 €	2 958 931,31 €
TOTAL	5 907 276,60 €	5 907 276,60 €

971 K€ de dépenses d'équipements.

La politique des années précédentes continue avec une bonne connaissance des réseaux pour accentuer les travaux nécessaires à la distribution d'eau potable notamment avec cette année :

- 210 K€ de Schéma directeur intercommunal
- 335 K€ d'extension du réseau
- 406 K€ de réhabilitation
- 20 K€ Annonces et bilans

8.2 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

8.2.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

La réalisation des STEP (stations d'épuration) de Caderousse et Jonquières sont désormais terminées ce qui fait baisser le niveau des dépenses d'équipements.

Les travaux d'investissements représentent 0,58 M€ au profit des réseaux d'adduction d'eau usées et des STEP.

Comptes financier unique - Budget annexe assainissement - POP

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents		
Opérations de l'exercice 2025	945 280,70 €	1 612 981,53 €	920 612,86 €	1 466 585,91 €	1 865 893,56 €	3 079 567,44 €
Résultats de l'exercice 2025	/	667 700,83 €	/	545 973,05 €	/	1 213 673,88 €
Résultats reportés 2024	929 179,51 €	/	/	/	929 179,51 €	/
Résultats clôture définitifs 2025	261 478,68 €	/	/	545 973,05 €	/	284 494,37 €

Reprise 2025 et affectation des résultats 2026

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Reprise des résultats 2025	261 478,68 €	/	/	545 973,05 €
Restes à réaliser 2025	104 791,07 €	0,00 €		
Total reprises + RAR	366 269,75 €	/	/	545 973,05 €
Besoin de financement	366 269,75 €	/		
Affectation (R1068/R002/D002)		366 269,75 €	/	179 703,30 €
Total des sections après affectation		/	/	179 703,30 €

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte financier unique 2025

Principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 :

- STEP Jonquières : 466 122 € HT
- Restructuration réseaux AEP chemin Verclos Courthézon : 254 178 € HT
- Travaux rue Bourdonnais Orange : 56 690 € HT
- Divers travaux Orange : 35 779 € HT
- Restructuration réseaux AEP rue Victor HUGO Courthézon : 19 387 € HT

8.2.2 BUDGET 2026

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POP 2026	RECETTES	DÉPENSES
EXPLOITATION	1 410 093,66 €	1 410 093,66 €
INVESTISSEMENT	1 718 438,31 €	1 718 438,31 €
TOTAL	3 128 531,97 €	3 128 531,97 €

998 K€ de dépenses d'équipements.

La politique des années précédentes continue avec une bonne connaissance des réseaux pour accentuer les travaux nécessaires à l'évacuation et au traitement des eaux usées notamment avec cette année:

- 335 K€ en travaux de réhabilitation
- 425 K€ de travaux d'extension
- 195 K€ travaux et sécurisation du réseau
- 40 K€ de travaux d'entretien

8.3 BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE 2

8.3.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

Ce budget annexe est dédié à l'aménagement de la ZAC Grange Blanche II. Lors de sa clôture, l'excédent ou le déficit constaté sera reversé au budget principal du Pays d'Orange en Provence.

Ce budget annexe est en attente des dernières dépenses de signalisation et de frais de notaire avant de pouvoir être clôturé.

Comptes financier unique 2025 - Budget annexe grange blanche 2 - POP

GRANGE BLANCHE 2	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice 2025	1 552 708,17 €	1 550 758,16 €	1 552 708,18 €	1 552 708,18 €	3 105 416,35 €	3 103 466,34 €
Résultats de l'exercice 2025	1 950,01 €	/	/	0,00 €	1 905,01 €	/
Résultats reportés 2024	1 550 758,16 €	/	/	1 550 763,98 €	/	5,82 €
Résultats clôture définitifs 2025	1 552 708,17 €	/	/	1 550 763,98 €	1 944,19 €	/

Reprise 2025

GRANGE BLANCHE 2	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Reprise des résultats 2025	1 552 708,17 €	/	/	1 550 763,98 €
Total des sections après affectation	1 552 708,17 €	/	/	1 550 763,98 €

Les chiffres présentés ci-dessus sont provisoires dans l'attente du compte financier unique 2025

Principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 :

- Ecritures de stock : 1 550 758 € HT

8.2.2 BUDGET 2026

BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE 2 POP 2026	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	3 418 133,13 €	3 418 133,13 €
INVESTISSEMENT	3 260 499,31 €	3 260 499,31 €
TOTAL	6 678 632,44 €	6 678 632,44 €

8.4 BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES

8.4.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

Ce budget annexe a été créé pour permettre au Pays d'Orange en Provence d'effectuer des prestations, à prix coûtant, sur les sites d'intervention de ses communes membres. Il n'a donc pas vocation à faire des excédents ou des déficits.

Comptes financier unique 2025 - Budget annexe prestations services - POP

PRESTATIONS DE SERVICES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice 2025			143 520,50 €	142 667,05 €		
Résultats de l'exercice 2025			853,45 €	/		
Résultats reportés 2024			/	54 270,16 €		
Résultats clôture définitifs 2025			/	53 416,71 €		

Reprise des résultats 2025

PRESTATIONS DE SERVICES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Reprise des résultats 2025			/	53 416,71 €

Les chiffres présentés ci-dessus sont provisoires dans l'attente du compte financier unique 2025

8.4.2 BUDGET 2026

BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES POP 2026	RECETTES	DÉPENSES
EXPLOITATION	227 384,71 €	227 384,71 €
INVESTISSEMENT		
TOTAL	227 384,71 €	227 384,71 €

8.5 BUDGET ANNEXE SPANC

8.5.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif est le plus petit budget de notre Intercommunalité (il ne concerne que la ville d'Orange) quant aux sommes mises en jeu. Un peu comme pour le budget annexe Prestations de Services, il s'équilibre entre les encaissements des contrôles faits chez les usagers et les dépenses s'y rattachant, essentiellement celles de personnel.

Comptes financier unique 2025 - Budget annexe SPANC - POP

SPANC	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice 2025			306,61 €	2 800,00 €		
Résultats de l'exercice 2025			/	2 493,39 €		
Résultats reportés 2024			/	319,60 €		
Résultats clôture définitifs 2025			/	2812,99 €		

Reprise des résultats 2025

SPANC	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Reprise des résultats 2025			/	2812,99 €
Total des sections après affectation			/	2812,99 €

8.5.2 BUDGET 2026

BUDGET ANNEXE SPANC POP 2026	RECETTES	DÉPENSES
EXPLOITATION	6 312,99 €	6 312,99 €
INVESTISSEMENT		
TOTAL	6 312,99 €	6 312,99 €

8.6 BUDGET ANNEXE MOBILITÉS

8.6.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

Ce budget annexe a été mis en place au 1er juillet 2021. Issu du transfert de la compétence transport exercée par les communes (*seule Orange était concernée*), il devient « mobilités » au sein du Pays d'Orange en Provence et regroupe l'intégralité des cinq communes.

La principale recette de ce budget est le versement mobilités qui s'élève, en 2025, à 1 798 998,65 €.

Comptes financier unique 2025 - Budget annexe mobilités - POP

MOBILITÉS	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice 2025	80 966,22 €	401 409,04 €	1 795 038,05 €	2 336 735,75 €	1 876 004,27 €	2 738 144,79 €
Résultats de l'exercice 2025	/	320 442,82 €	/	541 697,70 €	/	862 140,52 €
Résultats reportés 2024	/	500 981,35 €	/	1 148 471,75 €	/	1 649 453,10 €
Résultats clôture définitifs 2025	/	821 424,17 €	/	1 690 169,45 €	/	2 511 593,62 €

Reprise 2025 et affectation des résultats 2026

MOBILITÉS	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Reprise des résultats 2025	/	821 424,17 €	/	1 690 169,45 €
Restes à réaliser 2025	0,00 €	0,00 €		
Total reprises + RAR	/	821 424,17 €	/	1 690 169,45 €
Besoin de financement		/		
Affectation (R1068/R002/D002)		0,00 €	/	1 690 169,45 €
Total des sections après affectation	/	821 424,17 €	/	1 690 169,45 €

Les chiffres présentés ci-dessus sont provisoires dans l'attente du compte financier unique 2026

Principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 :

- Création parking provisoire PEM Gare : 43 779 € HT
- Achat 1 bus HEULIEZ : 37 186 € HT

8.6.2 BUDGET 2026

BUDGET ANNEXE MOBILITÉS POP 2026	RECETTES	DÉPENSES
EXPLOITATION	3 825 026,45 €	3 825 026,45 €
INVESTISSEMENT	2 689 030,62 €	2 689 030,62 €
TOTAL	6 514 057,07 €	6 514 057,07 €

250 K€ de dépenses d'équipement.

À la suite de sa création au 01 juillet 2021 sous la nomenclature M43, le budget annexe mobilité permet aux communes membres d'organiser leur mobilité sur le territoire de la CC POP notamment avec cette année :

- 200 K€ de travaux pour le schéma directeur cyclable
- 50 K€ pour les réparations bus radio bus et aménagements pour les vélos

8.7 BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS

8.7.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

Afin d'isoler les coûts relatifs aux ordures ménagères et aux déchetteries, un budget annexe a été mis en place depuis le 1er janvier 2022. Un budget annexe doit fonctionner avec ses propres recettes dont la principale sera la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Comptes financier unique 2025 - Budget annexe gestion des déchets - POP

GESTION DES DÉCHETS	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice 2025	851 234,29 €	1 198 196,26 €	9 729 129,79 €	11 867 848,41 €	10 580 364,08 €	13 066 044,67 €
Résultats de l'exercice 2025	/	346 961,97 €	/	2 138 718,62 €	/	2 485 680,59 €
Résultats reportés 2024	/	853 928,21 €	/	4 028 420,04 €	/	4 882 348,25 €
Résultats clôture définitifs 2025	/	1 200 890,18 €	/	6 167 138,66 €	/	7 368 028,84 €

GESTION DES DÉCHETS	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Reprise des résultats 2025	/	1 200 890,18 €	/	6 167 138,66 €
Restes à réaliser 2025	561 378,09 €	0,00 €		
Total reprises + RAR	/	639 512,09 €	/	6 167 138,66 €
Besoin de financement		/		
Affectation (R1068/R002/D002)		/	/	6 167 138,66 €
Total des sections après affectation	/	639 512,09 €	/	6 167 138,66 €

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte financier unique 2025

Principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 :

- Aménagement déchetterie Courthézon : 240 087 € TTC
- Achat 2 bennes à ordures ménagères : 176 600 € TTC
- Achat 1 Traffic : 28 007 € TTC

8.7.2 BUDGET 2026

BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS POP 2026	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	18 293 592,66 €	18 293 592,66 €
INVESTISSEMENT	7 610 070,18 €	7 610 070,18 €
TOTAL	25 903 662,84 €	25 903 662,84 €

4 002 K€ de dépenses d'équipements.

C'est la 5ème année pour ce budget annexe qui était auparavant inclus dans le budget principal du POP, avec des investissements pour la collecte ainsi que pour le tri et la valorisation des déchets.

Collecte des déchets = 3704 K€

- Bacs, colonnes, corbeilles = 123 K€
- Acquisitions de BEOM et camion de levage et vidage des PAV = 701 K€
- Etude quai de transfert et déchèterie = 144 K€
- Réserve financière = 300 K€
- Déchèterie = 2400 k€
- Matériel informatique / géolocalisation = 7.5 K€

Tri et valorisation des déchets = 323 K€

- Réserve financière et matériel / outillage = 323K€



ZOOM SUR LES CONSÉQUENCES DU DÉPART DE BÉDARRIDES ET SORGUES

À la suite de l'élaboration d'un pacte financier en 2016, indispensable au bon fonctionnement d'une intercommunalité nouvellement constituée de sept communes et intégrant la commune d'Orange depuis 2014, les communes de Bédarrides et Sorgues ont décidé de quitter la CCPRO afin de rejoindre la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat (CCSC), dont le siège est situé à Monteux.

Après avoir conjointement adopté l'ensemble des délibérations relatives au partage et aux transferts, ces deux communes sont revenues, de manière tardive, sur les décisions qu'elles avaient validées. En effet, une délibération ne peut être contestée que dans un délai de deux mois, alors que Bédarrides et Sorgues ont exprimé leur désaccord plus de six mois après leur adoption.

Dans ce contexte, le Préfet de Vaucluse a pris un arrêté visant à redéfinir les modalités de répartition, davantage en adéquation avec les demandes de ces deux communes, au détriment de notre intercommunalité et selon des règles évolutives s'écartant des principes comptables habituels.

Cet arrêté a été contesté par la CCPRO sur plusieurs points, notamment la cohérence de la méthode de répartition (*intégrant parfois la commune d'Orange et parfois non*), l'absence de prise en compte de délibérations pourtant exécutoires, ainsi que le non-respect des règles fondamentales de la comptabilité publique. De son côté, la commune de Sorgues a également formé un recours contre cet arrêté.

La Cour administrative d'appel de Toulouse a finalement jugé que les arrêtés préfectoraux contestés devaient être annulés. Elle a estimé que le Préfet de Vaucluse, n'étant pas compétent pour fixer les attributions de compensation — cette compétence relevant du conseil communautaire — ne pouvait légalement s'appuyer sur une évaluation issue du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 20 novembre 2014.

En d'autres termes, pour déterminer la répartition de la trésorerie, le Préfet ne peut se fonder sur des attributions de compensation provisoires, mais doit retenir celles fixées de manière définitive par la CCPRO. Le juge administratif précise par ailleurs que seules les attributions de compensation adoptées en 2016 présentent un caractère légal.

En conséquence, afin de se conformer à cette décision, la préfecture devrait intégrer, dans le calcul de la trésorerie résiduelle, soit les attributions de compensation de 2016, soit le montant réel des attributions de compensation de la commune d'Orange.

Les enjeux financiers sont significatifs : il s'agit notamment de transférer à la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat 3,5 M€ d'emprunts contractés au bénéfice de ces deux communes, et d'éviter le versement de 1,4 M€ à Sorgues et de 0,31 M€ à Bédarrides, montants calculés en dehors du cadre réglementaire et sans prise en compte des attributions de compensation définitives.

Un nouvel arrêté préfectoral a été pris le 17 octobre 2024. Toutefois, son contenu suscite incompréhension et déception, dans la mesure où les arguments juridiques et comptables présentés à de nombreuses reprises par la collectivité ne semblent pas avoir été pleinement pris en considération.

Deux points majeurs de désaccord subsistent ainsi :

- La répartition des emprunts, jugée abusive, maintient à la charge du Pays d'Orange en Provence une dette supplémentaire de 3,5 M€, malgré des délibérations concordantes adoptées en 2017.

- Plus préoccupant encore, la répartition de la trésorerie résiduelle (*correspondant aux liquidités détenues sur le compte du Trésor public*) a été revue à la hausse de 353 000 €, toujours sans tenir compte de l'attribution de compensation réelle due à la commune d'Orange lors de son intégration, soit 6,6 M€ au lieu des 2,8 M€ initialement retenus à titre provisoire.

Dans ce contexte, le Pays d'Orange en Provence demeure dans l'attente d'un arrêté préfectoral conforme aux règles juridiques et comptables encadrant le départ des communes de Bédarrides et Sorgues.

Enfin, il convient de rappeler que, lors de la mise en place du pacte financier en 2016, les attributions de compensation représentaient 52,47 % des dépenses de fonctionnement (*après retraitement des ordures ménagères désormais isolées en budget annexe*), contre 33,81 % en 2022. Cette évolution s'explique par la progression des charges relevant des chapitres 011 et 012, réduisant mécaniquement la part relative des attributions de compensation.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la hausse du coût de la vie, conséquence du conflit entre la Russie et l'Ukraine ainsi que de la persistance de la crise économique.

Malgré ce contexte contraint, la section de fonctionnement affiche un excédent cumulé de 11,01 M€, contre 7,23 M€ en 2024. Cette progression s'explique par les efforts menés par les services en matière de maîtrise des dépenses et d'optimisation des achats.

La section d'investissement présente, pour sa part, un déficit cumulé de 2,63 M€, résultant de l'absence de recours à l'emprunt cette année. Ce déficit sera compensé par une affectation issue de la section de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement enregistrent une légère diminution par rapport à 2024 (-8,32 %), liée à la fin de mandature et à l'achèvement des grands projets engagés durant cette période. L'installation d'un nouveau Conseil communal donnera lieu à une réflexion globale sur les futurs projets, afin de définir une programmation budgétaire à la fois responsable et soutenable.

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte international encore plus incertain, marqué notamment par l'extension des tensions au Proche-Orient. Dans ce cadre, la prudence déjà appliquée dans le lancement de nouveaux projets sera renforcée, afin d'éviter toute hausse de la pression fiscale sur des habitants déjà fortement sollicités.

Le budget 2026 devrait rester d'un niveau comparable à celui de 2025, en raison de la poursuite et de l'achèvement des opérations en cours.

Après plusieurs années de baisse, l'excédent cumulé de fonctionnement s'est stabilisé depuis 2024 et enregistre une hausse de 53,04 % en 2025. Cette évolution résulte d'une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses. Toutefois, pour maintenir un niveau d'investissement satisfaisant, l'intercommunalité devra envisager un recours ciblé à l'emprunt et/ou poursuivre ses efforts d'optimisation, sachant que plus des deux tiers des dépenses de fonctionnement sont incompressibles (*personnel, dette, attributions de compensation*).

La section d'investissement intègre une recette supplémentaire correspondant à un emprunt d'équilibre de 2,98 M€, destiné à financer les travaux en cours. Cet emprunt n'a pas vocation à être mobilisé en 2026 ; il constitue un mécanisme d'équilibre budgétaire, anticipant le fait que l'intégralité des dépenses inscrites ne sera pas nécessairement réalisée.


Par ailleurs, la collectivité poursuit l'optimisation de ses recettes d'investissement en sollicitant systématiquement des subventions pour les projets éligibles. Cette démarche vise à soutenir la réalisation d'équipements structurants et à améliorer le cadre de vie des habitants. Néanmoins, les financements obtenus restent largement inférieurs aux besoins réels.

Dans ce contexte, le budget 2026, bien que de fin de mandat, devrait globalement s'inscrire dans la continuité de celui de 2025, malgré les pressions croissantes liées à la conjoncture économique et géopolitique.

Enfin, ces perspectives demeurent fortement dépendantes de l'évolution des conflits internationaux, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que des orientations des grandes puissances, en particulier des États-Unis. Ces

enjeux auront des répercussions majeures, tant sur les plans économique et humanitaire que sur les questions de dépendance nationale, notamment en matière d'énergie, de ressources stratégiques et d'industrie.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 084-248400236-20260416-DL_030_2026-DE



Dans ce contexte incertain, l'intercommunalité restera pleinement mobilisée pour accompagner au mieux ses habitants et préserver la qualité de vie ainsi que l'identité de son territoire.